

L'XTTRAID VAL D'ALLIER

REGLEMENT 2021



ORGANISATEUR

L'organisateur est XTTRaid 63, Mairie 1 rue Côte Boissy 63240 LE MONT DORE, il a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile auprès de Allianz via la « licence manifestation » du contrat 45797647 de la FFTRI.

SPECIFICITES LIEES A LA CRISE COVID

Annulation

En cas d'annulation liée au contexte sanitaire, les inscriptions reçues à la date de l'annulation seront remboursées à hauteur de 95%.

Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire sera transmis aux équipes dans les jours précédents la course. Ce protocole devra être suivi à la lettre avant, pendant et après la course. Tout manquement pourra être sanctionné.

INSCRIPTIONS

L'XTTRAID VAL D'ALLIER a lieu le samedi 12 juin 2021.

Les inscriptions sont effectives à réception :

- du paiement
- du certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou de chacune des activités présentes sur le raid : course à pied, canoë kayak, VTT) datant de moins d'un an au jour de la course ou de la présentation d'une licence FFTRI ou UFOLEP R5 (en cours de validité)
- du bulletin d'inscription dûment rempli.

Hors clause COVID, aucun remboursement ne sera possible après le 29 mai 2021, les frais fixes étant engagés.

Avant cette date, ils le seront sur présentation d'un certificat médical de contre-indication.

A partir du 12 mai 2021 une majoration de 5 € sera appliquée.

Le raid est limité à 60 équipes pour la formule découverte, et 50 équipes pour la formule aventure. Les dossiers incomplets seront placés sur liste d'attente.

DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

- Raid DECOUVERTE : 30€/pers, 18 € pour les mineurs pour les licenciés FFTRI + 2 € pour le pass compétition pour les non licenciés FFTRI
- Raid AVENTURE : 40 € pour les licenciés FFTRI + 2 € pour le pass compétition pour les non licenciés FFTRI

EPREUVES :

La course est à effectuer en équipe de 2 (mixte, féminines ou hommes), en autonomie. Les équipes ne doivent pas se séparer. Des pénalités seront attribuées en cas de non-respect du règlement.

Le départ sera donné au château de Chadieu, commune d'Authezat.

L'arrivée se trouvera à l'Espace des Chanvres, à Saint Maurice ès Allier.

Des navettes assureront le retour d'un équipier par équipe au château de Chadieu pour récupérer les véhicules après la course.

Deux parcours sont proposés :

1. RAID AVENTURE : A partir de 18 ans

Départ : 9h

Retrait des dossards de 7h30 à 8h30, au château de Chadieu, commune d'Authezat.

La dépose des vélos a lieu au château de Chadieu.

Activités proposées : VTT'O (carte IOF, IGN, road-book) CO (carte IOF, aérienne) trail Canoë

De 45 à 70 km, limités à une durée de 8h d'effort maximum.

La formule aventure est ouverte à des personnes pratiquant régulièrement les activités du raid multisport.

2. RAID DÉCOUVERTE A partir de 10 ans catégorie d'âge à partir de pupille.

Départ : 10h30– Retrait des dossards de 9h à 10h au château de Chadieu.

La dépose des vélos s'effectue à l'étang des Orleaux, commune de Vic le Comte.

Activités proposées : VTT'O (carte IOF, IGN, road-book) CO (carte IOF, aérienne) Trail Canoë de 25 à 40 km 4h d'effort max

Parcours en ligne avec de nombreuses sections en ordre libre ou imposé et des « balises bonus ». (précisées sur la carte).

Différents supports d'orientation : Cartes IGN, IOF, photo aérienne, road book, suivi rubalise.

MINEURS

La formule Aventure est ouverte à partir de 18 ans.

La formule Découverte est ouverte à partir de 10 ans.

Il est recommandé aux parents de s'assurer de l'état de forme de leurs enfants. Une décharge devra être signée par le/les parent(s) responsable(s).

Chaque participant âgé de 10 à 14 ans devra être accompagné d'un adulte.

CHRONOMETRAGE

L'intégralité du parcours sera chronométrée à l'aide du système sport ident. Chaque équipe doit être équipée d'une puce de chronométrage, et validera l'ensemble des balises et postes de contrôle du parcours. Les puces personnelles sont autorisées, si vous n'en avez pas, l'organisateur vous en prêtera une avec un chèque de caution de 50 €/personne.

RAVITAILLEMENTS/ ASSISTANCE :

Le principe de l'épreuve est l'autonomie semi-complète. Un ravitaillement en eau et nourriture sera organisé. Dans tous les cas les équipes doivent prévoir leurs vivres de course.

CLASSEMENT ET CATEGORIES :

Les catégories femmes, hommes et mixtes seront récompensées sur les deux parcours à l'issue de l'épreuve.

MATERIEL OBLIGATOIRE : contrôlé au moment du retrait des dossards **ET** en course

Individuel :

- VTT en état de marche Casque de VTT aux normes CE
- 1l d'eau minimum nourriture de course
- Gobelet (il n'y en aura pas au ravitaillement)
- Une veste imperméable, un vêtement chaud, un collant long.

Cette liste sera confirmée ou amendée en fonction des conditions météo le jour de course.

Pour le canoë, le port du gilet de sauvetage fourni par l'organisation est obligatoire. Port de chaussures fermées obligatoire également.

Par équipe :

- Couverture de survie
- Boussole
- Téléphone portable en état de marche avec les numéros de la direction de course et des secours préenregistrés.

MATERIEL CONSEILLE :

Kit réparation vtt, porte carte vtt, sac à dos pour le transport des chaussures de trail ou CO.

MATERIEL INTERDIT :

Tout système GPS avec fond de carte. Assistance électrique sur VTT.

MATERIEL FOURNI :

Cartes du parcours (2 par équipe dont 1 indéchirable), lot souvenir, repas à l'arrivée de la course, ravitaillement, dossards, doigt électronique

SECURITE

Les coureurs devront respecter le code de la route (traversées de routes) et les consignes des signaleurs le cas échéant.

SECOURS :

Toutes les équipes doivent avoir pré enregistré les numéros de secours et les numéros des organisateurs fournis à l'accueil le jour de la course dans le téléphone de course de l'équipe. En cas d'accident toute équipe doit porter assistance aux autres concurrents et en aucun cas laisser seul le blessé.

Les secours seront assurés par une équipe de secouriste.

COMPORTEMENT EN COURSE :

Tout au long du parcours les concurrents sont tenus de respecter le code de la route. Lors des traversées de route, il est obligatoire de respecter les consignes des signaleurs.

Il va de soi que le respect des lieux doit être la priorité quelles que soit les circonstances de course.

Toute entorse à ces principes par une des équipes peut entraîner une pénalité ou la mise hors course immédiate de celle-ci par l'un des membres du jury de course. Vous aurez l'occasion de traverser des espaces sensibles sur le plan environnemental classés Natura 2000.

Exemple : Abandon de détritrus sur le parcours, dégradations de clôtures, traversée d'une zone interdite (culture, propriété privée mentionnée sur la carte...), non-respect d'un passage obligatoire...

DROIT A L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

VIE PRIVEE :

Si vous souhaitez que votre nom et prénom ne figure pas dans la liste des inscrits et les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course.

CONTROLE ANTI DOPAGE Un local sera mis à disposition de la personne chargée du contrôle.

L'organisateur devra prévoir :

Le fléchage permettant de localiser facilement le local de contrôle antidopage, le contrôle d'accès à ce local, réservé aux athlètes désignés et aux personnes habilitées à les accompagner, l'ouverture prolongée éventuelle des locaux destinés au contrôle.

La salle de contrôle doit être contiguë au bureau de travail, suffisamment grande pour accueillir les sportifs, les officiels, les accompagnateurs, équipée de chaises ou de bancs, Approvisionnée en boissons sous emballage hermétique, Pourvue de poubelles.

Le bureau de travail doit être pourvu : D'une table et de chaises, D'un lavabo, savon et essuie-mains, D'une poubelle. Il doit pouvoir être fermé à clé.

Les toilettes doivent être attenantes au bureau de travail, Equipées de WC isolés assez vastes pour que l'athlète et le médecin puissent s'y tenir ensemble.

Le bureau est utilisé pour choisir les différents flacons destinés au recueil des urines de l'athlète, Permettre les manipulations et le scellage des flacons après le prélèvement, Rédiger le procès-verbal du contrôle antidopage, Stocker les échantillons de manière sécurisé